

l'avantage des ouvriers de la chaussure d'abaisser de 5 p. 100 le droit imposé sur les marchandises importées des Etats-Unis, dégrèvement qui s'ajoute à l'abolition de la taxe d'accise de 3 p. 100.

Une modification s'est produite dans le droit de préférence dont jouissaient les pommes et les autres fruits à l'importation en Grande-Bretagne. J'espérais contre tout espoir que cet accord n'entraînerait aucune modification de la préférence britannique. Nous nous sommes créé un vaste marché d'exportation pour les pommes et d'autres fruits. Depuis l'entrée en vigueur des accords impériaux, nos producteurs de fruits en général ont vu leur situation s'améliorer grandement. Or, une partie de la protection dont ils jouissaient leur est maintenant enlevée. La préférence accordée aux fruits canadiens sur le marché britannique doit être réduite et il viendra peut-être un moment où le producteur américain ira concurrencer avec succès nos producteurs sur ce marché. Je désire protester énergiquement au nom des producteurs de fruits et de légumes. Avant 1936 la protection douanière dont jouissaient ces gens était de 30 p. 100. Elle a maintenant été réduite à 10 p. 100 d'après le tarif général, sans compter certaines restrictions au sujet des droits antidumping.

Je parle au nom de ces gens qui, grâce à leur labour, réussissent à produire assez profitablement des légumes. Si le Gouvernement doit dans les divers accords qu'il pourra conclure, abaisser graduellement le tarif douanier, les producteurs de légumes se verront bientôt presque acculés à la ruine. Je profite de l'occasion pour demander au ministre de l'Agriculture de s'occuper de la proposition que j'ai faite l'an dernier. Je lui demandais d'insérer dans le budget des dépenses un crédit destiné à établir un service convenable de statistique en ce qui concerne les fruits et légumes. Les producteurs de légumes de notre pays ont l'impression d'être désavantagés par l'absence de données statistiques. Je crois que le ministre ferait bien d'étudier cette proposition.

Je désire signaler le fait que le discours du trône ne laisse entrevoir aucune mesure énergique en faveur de l'ouvrier et de sa famille. Je n'ai pas à m'excuser de défendre la cause des ouvriers de la circonscription que je représente. Ce qui facilite le plus le fonctionnement de la machinerie commerciale, c'est l'enveloppe de paie qui permet à l'ouvrier de dépenser ce qu'il faut pour s'assurer les choses nécessaires à sa subsistance. C'est cela qui donne au commerce la plus grande impulsion possible. Je pense qu'il y a lieu de critiquer le gouvernement actuel pour n'avoir mis de l'avant aucun programme susceptible de venir en aide à l'ouvrier.

[M. Graydon.]

Je désire maintenant parler de l'assurance-chômage. Comme ce mot a perdu de sa vigueur dans notre pays! Il y a dix-neuf ans, une grande convention libérale eut lieu à Ottawa. C'est à cette convention que le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) fut élu chef du parti libéral. Cette convention inséra formellement dans le programme du parti libéral l'assurance-chômage. Le premier ministre a fait hier soir un très éloquent discours. Il a dit que nous aurons bientôt l'assurance-chômage. On aurait dû présenter cette mesure entre 1921 et 1930, alors que les libéraux étaient au pouvoir et que notre pays participait à la prospérité mondiale. Les salaires des ouvriers étaient alors plus élevés. La crise n'était pas commencée et l'administration ne coûtait pas aussi cher qu'aujourd'hui. C'est à cette époque que le gouvernement libéral aurait dû présenter une loi d'assurance-chômage.

On a cependant laissé au parti conservateur le soin de présenter en 1935 la seule mesure importante d'assurance-chômage que nous ayons eue depuis l'établissement de la Confédération. Cette loi a été renvoyée devant les tribunaux qui l'ont anéantie. J'ai entendu ce soir un député libéral, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Mutch) déclarer qu'il croyait qu'il serait aujourd'hui possible, même au gouvernement actuel de faire adopter une mesure d'assurance-chômage. Devant une situation critique et urgente, l'administration conservatrice s'est montrée à la hauteur de la tâche et je crois que les mesures adoptées demeureront comme un témoignage de ses efforts en vue de régler les problèmes de l'ouvrier. Si le gouvernement actuel nous offre un plan pratique d'assurance-chômage, je puis l'assurer de l'appui unanime de la députation et de tous les citoyens du pays. Tout ce qui lui incombe est de légiférer et de constater alors si les provinces forment cette famille heureuse dont il a déjà été question. L'ouvrier canadien a droit qu'on apporte un allègement quelconque à sa situation.

Le discours du trône semble éveiller chaque année l'espoir de l'ouvrier en mentionnant de quelque façon l'assurance-chômage, mais rien ne s'accomplit jamais. Il n'y a pas plus de deux semaines, un ouvrier me disait: "Aurons-nous l'assistance-chômage l'année qui vient?" Je lui ai répondu: "Je crois que oui, car il y aura un régime conservateur pour vous l'assurer ainsi qu'il l'a déjà fait en 1935." Il ajouta: "J'espère que votre parti fera preuve d'un peu plus d'initiative et se montrera un peu plus énergique que le régime actuel jusqu'à présent, car nous ne voulons plus de grève d'occupation à Ottawa."

Le discours du trône n'a pas soufflé mot de l'assistance à apporter aux propriétaires fon-